



PLAN DE SERVITUDE ET D'OCCUPATION TEMPORAIRE

SECTEUR BASSIN MARTIN
 PLANCHE 14

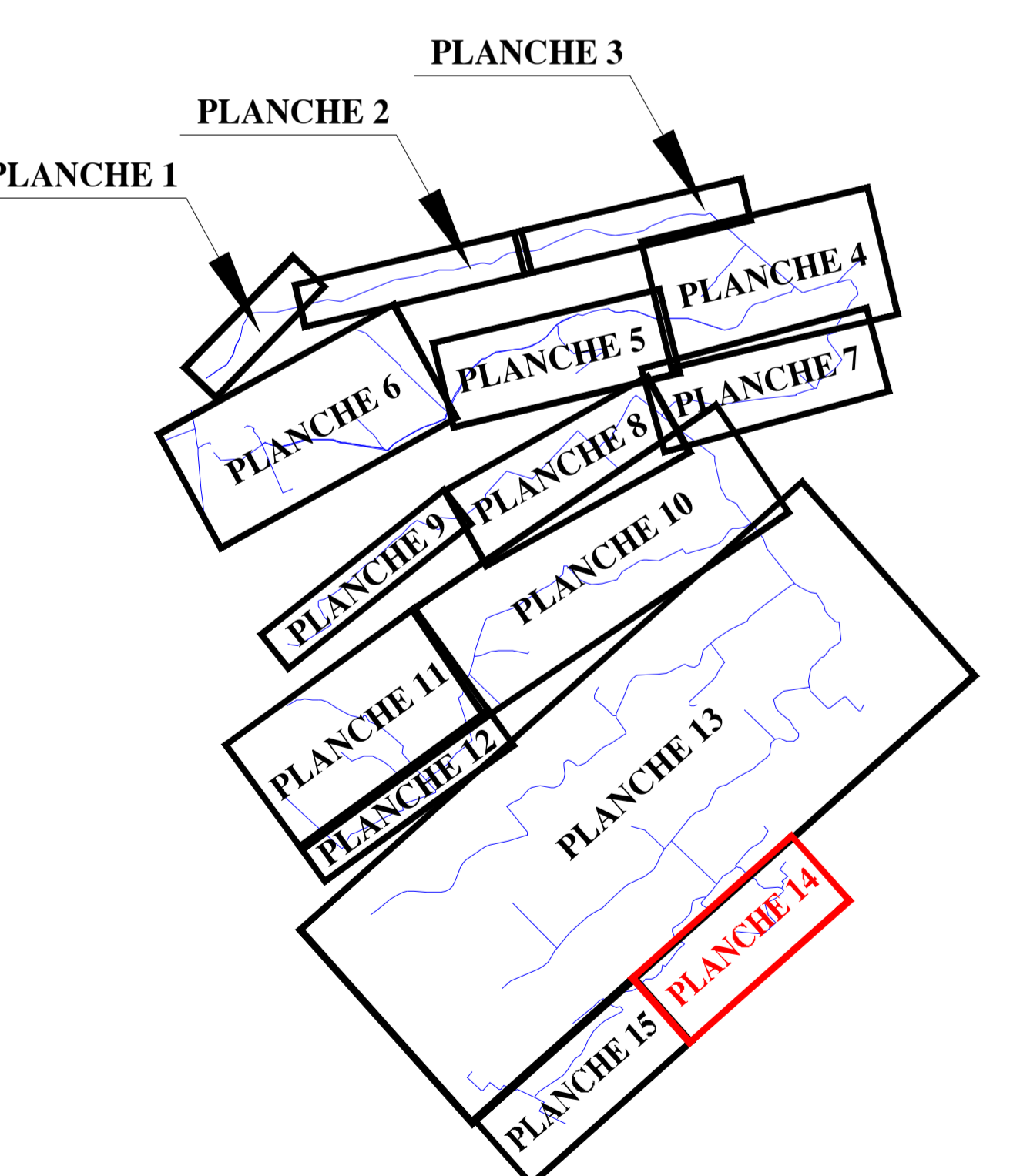
DOSSIER :	19-755	DATE :	10/09/2020	PLAN :	SER.19-755
Systèmes de coordonnées :		ECHELLE : 1/500			
Planimétrie : UTM 40 (Par GPS)		MODIFICATIONS :			
Altimétrie :		Date :			
		Indice :			
		Objet :			

CABINET VEYLAND
 SARL DE GEOMETRE EXPERT.
DIPLÔME PAR LE GOUVERNEMENT (D.P.L.G.)
 MEMBRE DE L'ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS N° 2001 200 000

Document de l'arpentage - Bornages - L'édification -
 Levés topographiques - Plans de parcelles - Plans d'aménagement - Cadastres
 (planimétrie, altimétrie, géométrie, géodésie, géomatique, GPS - Télémétrie de précision - Assurances - Qualité)

DESSIN : J.Z

SCHEMA D'ASSEMBLAGE



LEGENDE DES LIMITES

- Superposition brute du cadastre sans adaptation, l'indication cadastrale est donnée à titre indicatif et ne peut en aucun cas supplanter une limite bornée.
- Limits de servitude légitime des canalisations.
- Limite d'occupation temporaire pour les travaux de canalisation.
- Canalisation.

LEGENDE DES SURFACES

- Occupation temporaire pour les travaux de canalisation sur les parcelles concernées.
- Servitude légitime des canalisations sur les parcelles concernées.
- Profondeur minimum d'enfouissement : 0,80m.
- Largeur des servitudes : 1,50m.